

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le 16 avril 2019

Centre Aquatique Olympique : signature du protocole d'accord entre la Métropole du Grand Paris (MGP) et ENGIE

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, et Isabelle KOCHER, Directrice générale d'ENGIE ont signé le lundi 15 avril 2019 un protocole d'accord pour la libération du foncier du site de la Plaine Saulnier où sera construit le futur Centre Aquatique Olympique et le franchissement piéton attenant sous maîtrise d'ouvrage de la MGP.

Le 11 avril dernier, Laurent RIVOIRE, Vice-président délégué au Développement sportif, a présenté ce document au Conseil métropolitain qui l'a adopté à l'unanimité.

Le protocole a pour objet de définir les conditions opérationnelles et financières de libération du site - la Métropole assumera la responsabilité des travaux de dépollution du site, ENGIE apportant des garanties financières en cas de situations imprévues - et une préfiguration des conditions de vente de charge foncière dans la future ZAC Plaine Saulnier à la société ENGIE.

Il permet à la Métropole de garantir la libération du site Saulnier avant le 31 décembre 2019, conformément aux délais du calendrier olympique, et de préfigurer les bases d'un partenariat pour le développement de la future ZAC.

Dès lors, la MGP pourra engager dès le début de l'année 2020 d'importants travaux de transformation de ce site industriel en site olympique puis en véritable quartier de ville pour permettre la construction à terme de 500 logements, d'équipements publics et de locaux commerciaux.

En effet, au-delà du Centre Aquatique Olympique pérenne où se dérouleront pendant les Jeux les épreuves de plongeon, water-polo et natation artistique, la Plaine Saulnier accueillera également le Stade Aquatique Olympique temporaire où se disputeront les épreuves de natation et water-polo.

Les partenaires de cet équipement sportif majeur sont l'Etat, le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, la Société de Livraison des Ouvrages olympiques (SOLIDEO) et les collectivités locales (villes de Paris, de Saint-Denis et l'établissement public territorial Plaine Commune).

« Soutien actif de la candidature des Jeux Olympiques 2024, le Groupe ENGIE est très heureux de la signature de ce protocole qui lui permet de poursuivre son engagement auprès des territoires et des collectivités, en partenariat avec leurs élus. Et je me réjouis que la collaboration avec les équipes de la Métropole ait par ailleurs permis le transfert du Centre de Recherches d'ENGIE à Stains, sur le même territoire », a déclaré Isabelle KOCHER.

« Cette signature est un moment de fierté pour la Métropole, je remercie les équipes du Groupe ENGIE pour l'esprit constructif et positif dont elles ont fait preuve durant toute la négociation. Ce protocole constitue une étape fondamentale du projet puisqu'il sécurise son avancement et les premiers travaux à réaliser par la Métropole », a ajouté Patrick OLLIER.